

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE RAFFETOT

Procès-Verbal de la séance du 11 Septembre 2020

Membres en exercice :	15	Date de la convocation :	04/09/2020
Présents :	15	Date d'affichage :	04/09/2020
Votants :	15		

Le vendredi onze septembre de l'année deux mil vingt, à dix-huit heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Bruno CADIOU, Maire.

Etaient présents : B. CADIOU, L. LEVER, C. CHARBONNIER, M. MAUGER, J. DEHAIS, I. COURCHAI, C. LEMONNIER, S. LESUEUR, L. DUVAL, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, C. MAGDZIAREK, G. TINEL, P. ORENGE, C. LEDENTU.

Absent : AUCUN

Corinne LEDENTU est élue secrétaire.

BILAN DES ELECTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Présidente Virginie CAROLO

1er Vice-président aux Finances Dominique METOT

2ème Vice-président aux Musées et Patrimoine Pascal SZALEK

3ème Vice-président aux Equipements aquatiques et à l'Education sportive Stéphane CAVELIER

4ème Vice-présidente à la Prévention et aux Risques Hélène BRIFFAULT

5ème Vice-président aux Transitions Didier PERALTA

6ème Vice-président aux Ressources humaines, Rivières et ruissellements, Foncier Hubert LECARPENTIER

7ème Vice-président au Tourisme Bastien CORITON

8ème Vice-président à l'Aménagement, la Planification et l'urbanisme Patrick PESQUET

9ème Vice-président aux Médiathèques et au Numérique Christophe DORE

10ème Vice-présidente à l'Accompagnement et aux Solidarités Chantal COURCOT

11ème Vice-président aux Mobilités Kamel BERGHACHEM

12ème Vice-président à la Commande publique et à l'Evaluation des politiques publiques Marc BEAUCHEMIN

13ème Vice-président à l'Economie circulaire et à la Rudologie Frédéric DENIZE

14ème Vice-président aux Enseignements artistiques Fabienne DUPARC

15ème Vice-président aux Réseaux Gilles AMAT

1er conseiller communautaire membre du Bureau : Jean-Marc VASSE comme 1er conseiller délégué

2ème conseiller communautaire membre du Bureau : Christine DECHAMPS comme 2ème conseillère déléguée

3ème conseiller communautaire membre du Bureau : Marie-Françoise LOISON comme 3ème conseillère déléguée pour l'Economie sociale et solidaire, l'Emploi et la Formation.

4ème conseiller communautaire membre du Bureau : François BOMBÉREAU comme 4ème conseiller délégué pour l'Economie mixte

5ème conseiller communautaire membre du Bureau : Christophe TETREL comme 5ème conseiller délégué pour la Voirie

6ème conseiller communautaire membre du Bureau : Olivier VAVASSEUR comme 6ème conseiller délégué au Numérique et à l'E-administration

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les services de la sous-préfecture du contrôle de légalité, nous interpellent sur notre délibération n°18 du 19 06 2020 concernant l'élection de la commission d'appel d'offres (CAO).

Notre commission nommée Finances et Appel d'offres comprend le maire président de droit et 10 membres titulaires dans la Cao et finances. Or Le maire n'est pas un membre titulaire et il convient d'élire 3 membres titulaires et 3 suppléants seulement et pour la Cao uniquement.

Vu art L1411-5 cgct

La CAO est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. Elle constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à savoir 214 000 euros hors taxes pour les marchés de fournitures et services et 5 350 000 euros hors taxes pour les marchés de travaux (article L. 1414-2 du CGCT).

Sous ces seuils européens, cette instance n'est pas obligatoire et les marchés peuvent être soumis à l'avis d'une commission des marchés librement composée par le conseil municipal.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

Nombre de voix pour : 15 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **Modifier** la commission « Finances et Appel d'Offres » en la renommant **Finances et Marchés**
- **Créer** la Commission d'Appel d'Offres
- **Nommer** les 3 membres titulaires et les 3 suppléants à la Commission d'Appel d'Offres à savoir :

TITULAIRES : Patrick ORENGE, Joël DEHAIS, Christian CHARBONNIER

SUPPLEANT : Lionel LEVER, Cédric LEMONNIER, Guillaume TINEL

SUPPRESSION DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT AUPRES DU SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS.

Par délibération n° 2020/18 du 19 juin dernier, le conseil municipal a désigné MM.DEHAIS et LEVER comme délégués titulaire et suppléant auprès du syndicat des bassins versants alors qu'en fait-il s'agit du syndicat mixte d'études et de coordination pour la lutte contre les inondations dans les bassins versants de la Valmont et de la Ganzeville.

Or, votre commune n'est pas membre de ce syndicat puisqu'elle y est représentée par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération modifiant la précédente avec cette mention : *"Suite au message de la préfecture du 19 août nous informant qu'il ne revenait pas à la commune de désigner MM.DEHAIS et LEVER comme délégué titulaire et suppléant auprès du syndicat des bassins versants (en fait le syndicat mixte d'études et de coordination pour la lutte contre les inondations dans les bassins versants de la Valmont et de la Ganzeville puisque c'est la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo qui nous y représente, il y a lieu d'annuler ces deux désignations effectuées par la délibération n° 2020/18 du 19 juin dernier, le reste sans changement"*.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

Nombre de voix pour : Nombre de voix contre : et Nombre d'abstentions :

- **Annuler** les deux désignations auprès du syndicat des bassins versants effectuée par la délibération n° 2020/18 du 19 juin dernier

ACQUISITION DE TERRAIN RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire Expose,

Dans le cadre d'un permis d'aménager, les propriétaires Consorts DEHAIS ont proposé de céder à la Mairie une bande de terrain de 120 m² rue de l'église le long de la parcelle B 584 pour y créer un trottoir et ainsi desservir en toute sécurité les futures parcelles.

Afin d'entendre la proposition de prix des Consorts DEHAIS, Monsieur Cadiou s'est rendu chez Mme Jacqueline DEHAIS samedi 5 septembre 2020. En effet, ces terrains sont à ce jour situés en zone constructible en vue d'y construire des habitations individuelles.

La bande de 120 m² en question est quant à elle destinée à y créer une installation d'utilité publique et ne pourra à aucun moment accueillir une construction. Par conséquent, le prix d'acquisition moyen d'un terrain non constructible oscille entre 0,50 et 10 euros

Joël Dehais faisant parti des acquéreurs des consorts Dehais décide de ne pas prendre part au vote

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **Autoriser** l'achat d'acquérir les 120 m² linéaire détachés de la parcelle B 584 en vue d'y réaliser un trottoir rue de l'Eglise
- **Acquérir** le dit terrain pour la somme de 1 200 € soit 10 € le m²
- **Prendre** en charge les frais de notaires s'y afférents
- **Inscrire** les crédits au Budget 2020
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de la transaction

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MARE DU CLAIRET

Monsieur le Maire Expose,

Nous disposons d'une mare identifiée comme point d'eau naturel couvrant la défense incendie de l'ensemble d'un "quartier" de la commune soit environ 40 maisons. Elle est aussi un lieu de vie et fait partie d'un projet global pour l'amélioration de la qualité de vie dans le village.

En effet, dans une démarche écologique mais aussi afin d'assurer la défense incendie de façon optimale de ce secteur, Monsieur le Maire souhaite préserver au maximum ce plan d'eau naturel, en augmentant sa capacité, la curant de manière à préserver la vie et en l'aménageant. Pour cela Monsieur le Maire doit faire entretenir l'ensemble de la mare et évacuer les boues pour ainsi lui rendre sa biodiversité et toute sa capacité en eau.

Deux points d'accès seront installés, tous deux équipés d'installations permettant le pompage de l'eau par les pompiers un Chemin de Versailles et un autre Chemin du Clairet.

Actuellement nous recherchons les dispositifs d'aides financières que notre projet pourrait intégrer. Notamment auprès du Département et de la DTER. Nous avons également sollicité Monsieur DEGRUMEL de Caux Seine Agglo pour étudier notre dossier d'aménagement et d'entretien de la mare du Clairet car même si le but premier était sa transformation en réserve incendie, ces aménagements peuvent aussi ouvrir d'autres enjeux écologie. Ensuite, si cela s'avère possible, il nous a proposé de nous accompagner dans le montage du dossier de demande d'aide auprès de l'agence de l'eau. Il échange actuellement avec ses homologues de Le Havre Seine Métropole et du Syndicat de Bassin Versant Valmont Ganzeville.

En effet, la commune de Raffetot est au carrefour de plusieurs structures qui portent la compétence liée aux mares :

- Le Havre Seine Métropole : dans le cadre de la protection du captage d'Yport, LHSM intervient en faveur de la protection de la ressource en eau, notamment auprès des agriculteurs, mais aussi des communes. Une étude préalable a démontré qu'une partie des eaux de ruissellement alimentent la nappe phréatique qui approvisionne le captage d'Yport. Entre autre, un plan d'aménagement d'hydraulique douce est élaboré pour lutter contre les problématiques d'érosion et de ruissellement en faveur de la protection de la ressource. La mare est peut être identifiée par cette étude.
- Le SMBV Valmont-Ganzeville est concerné par la compétence érosion/ruissellement et pourrait avoir aussi identifié cette mare.

Ces deux contextes font écho à notre échange avec Mr Martin, de l'Agence de l'eau : « Ce projet doit être dans une démarche d'aménagement à l'échelle d'un bassin versant... ».

ECOTONE nous nous a transmis le rapport du diagnostic de la mare du Clairet et fait son relevé topographique. Monsieur le Maire l'a relancé pour établir un projet précisant les travaux ainsi qu'un estimatif des coûts.

Afin d'accompagner notre démarches d'amélioration de la qualité de vie il serait pertinent :

- De réaliser un chemin en tout venant pour s'y promener et qui permettrait de passer du Chemin de Versailles vers le Chemin du Clairet et ainsi le rendre accessible pour tous y compris pour les personnes en situation de handicap.
- D'installer un banc pour s'y reposer et flâner.
- D'installer des barrières en chicane pour interdire les véhicules de passer pour conserver la tranquillité des habitations aux alentours mais aussi de manière à permettre aux pompiers d'y accéder en toute liberté.

PRESENTATION DU PROJET D'HABITATIONS COMMUNALES POUR SENIORS

Monsieur le Maire Expose,

La commune de Raffetot a pour projet de construire sur un terrain communal 5 logements locatifs et une salle polyvalente centrale. Ces logements totalement accessibles seraient destinés à accueillir les seniors en perte de mobilité mais autonomes. Le coût estimatif du projet d'élèverait à 815 000 € TTC soit environ 680 000 € HT.

Afin d'affiner ce dossier Monsieur le Maire vous propose de faire appel à Agence Arbane afin de réaliser la description de notre programme et de faire appel à Euclyd pour réaliser le relevé topographique.

Nous avons pris contact avec les services de l'Etat, du Département et de Caux Seine Agglo afin de commencer à se renseigner sur les subventions que nous pourrions obtenir.

- Auprès du département au titre des aides aux logements locatifs sociaux communaux (25% HT).
- Auprès des services de l'état au titre de la DETR (20 % HT) et du DSIL. Il conviendra alors de déposer les dossiers de demande de subvention sur les sites « démarches simplifiées » dès que la circulaire 2021 sera publiée après avoir reçu les directives de la commission des élus qui se tiendra d'ici la fin de l'année.
- Nous rencontrons Monsieur CELESTIN chargé de mission habitat de Caux Seine Agglo le **30 septembre à 10h** en mairie de Raffetot pour échanger et nous accompagner dans notre projet de construction et évoquer les subventions possibles.

Il convient de solliciter l'architecte afin de préciser le projet ainsi que de détailler les coûts par corps d'état afin de constituer les dossiers de demandes de subventions et d'emprunts éventuels

La commission travaux se réunira **lundi 19 Octobre 2020 à 18h00** pour avancer sur la définition du projet avec l'architecte. Il sera soulevé notamment la possibilité de construire un 6^{ème} logement et de remplacer la toiture végétalisée par une toiture traditionnelle voire entièrement recouverte de panneaux photovoltaïques. Il conviendra également de demander une étude d'opportunité au SDE76 afin d'obtenir davantage d'informations sur leur mission d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

Nombre de voix pour : 15 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **Solliciter** le cabinet d'architecte Arbane pour nous assister dans la maîtrise d'œuvre.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à lancer la définition du projet de construction de logements seniors avec le soutien de l'architecte

EXTENSION DU RESEAUX ELECTRIQUE ROUTE DE BACLAIR

Monsieur le Maire Expose,

Nous avons eu rendez-vous le **Mercredi 09 septembre à 10h00** en mairie avec Teddy DEBESQUE afin de prendre les projets de demandes d'extension route de Baclair dans sa globalité car nous avons dû conventionner avec Enedis pour une première partie de l'extension du réseau route de Baclair ce qui nous a déjà coûté 3 622.48 € et afin que notre participation soit moindre.

Maintenant sommes sollicités par les services du SDE76 afin de compléter l'extension route de Baclair dont la participation pour la commune s'élève à 5 720 € pour le raccordement d'une maison.

C'est pourquoi, nous avons demandé au SDE76 d'étudier les futurs besoins de raccordement route de Baclair et d'envisager une prise en charge des travaux réalisés par Enedis.

Après échange avec Mr Ligot Cyril, celui-ci attend notre avis favorable pour effectuer les démarches de raccordement suite à la convention transmise avec la somme de 5 720 € à prévoir pour notre participation communale. Dès retour de notre part, il y aura un délai maximal d'environ 4 mois entre l'étude définitive, les démarches administratives, le lancement des travaux et la réception.

Le dossier actuel reçu par Enedis est au nom de Mr Anne car celui-ci à bien fait sa demande de raccordement, mais Monsieur DEBESQUE nous confirme que le réseau sera étendu depuis le nouveau poste installé jusqu'à la parcelle de chez Mr Drouin, car actuellement celui-ci ne peut pas être raccordé en simple branchement, une extension serait obligatoire puisqu'il se trouve à 50 mètres linéaires du premier point de réseau. La réponse d'Enedis concernant ce dernier n'est pas vraiment fiable car certes nous ne leur devrions rien pour ce branchement mais il ne précise pas que nous devrions quelque chose au SDE76.

Pour résumer, nous donnons notre accord, le SDE76 engagera les travaux et ensuite chaque particulier réalisera une demande de branchement simple puisque le réseau sera disponible devant leur parcelle et choisira par la suite son fournisseur d'énergie.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

Nombre de voix pour : 15 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **Autoriser** l'extension du réseau électrique Route de Baclair
- **Signer** la convention avec le SDE76 dont la participation pour la commune s'élève à 5 720 €

POINT INONDATIONS PLAINE DU CHATEAU ET ROUTE DE ROUTE DE BOLLEVILLE

Monsieur le Maire Expose,

Zone Inondable route de la plaine du château : Suite à diverses demandes de la Famille VIGNAL, dont la propriété inonde en partie lors de précipitations intenses, une nouvelle réunion s'est tenue sur place le mercredi 17 juin 2020 puis le 31 juillet afin de trouver une solution pour atténuer au maximum l'arrivée d'eau de ruissellement dans ce point bas. La compétence ruissellement étant du ressort de l'intercommunalité, celle-ci a missionné Mr DACAR qui propose la création d'une marre à l'arrière du bâtiment et d'un merlon sur le pourtour, ainsi que la mise en place d'un tuyau pour exutoire. Un second rendez-vous le vendredi 31 juillet 2020 nous invitant à participer aux opérations d'expertise des canalisations des eaux pluviales plaine du château.

Une deuxième mare sera également réalisée sur le terrain de Monsieur Barbaray qui nous cède gratuitement 1 000 m² au pied des terrains inondables. L'ensemble de ces propositions ayant reçue l'accord verbal de Mr Alix VIGNAL. Puis Caux Seine a reçu le 25.08 le courrier de la part du médiateur indiquant l'accord de Mme VIGNAL pour les travaux.

Zone Inondable route de Bolleville : Cette problématique provient encore du ruissellement des eaux et relève ici aussi des compétences de Caux Seine Agglo, il convient donc de créer une mare sur le Terrain de Madame Courchais à gauche de son entrée et d'un réseau d'eau pluviale qui passe sous les chemins pour emmener les eaux vers le puisard.

Les devis ont été réalisés et acceptés par Caux Seine Agglo l'ensemble des travaux sera réalisé pour la fin de l'année et financé par la caux seine agglo.

MANIFESTATIONS A VENIR

- **Le repas des anciens** est annulé pour 2020 et est reporté au **11 avril 2021** dans la salle des tilleuls. Monsieur le Maire attend des propositions d'animation pour la prochaine réunion. Le budget prévu uniquement pour l'animation sera d'environ 400 €.
- **Le voyage des anciens** se fera le **10 ou 17 juin 2021** selon la disponibilité de la société Hangard. Lionel LEVER se charge de la réservation et maintient le projet du voyage dans la baie de somme initialement prévu.
- **La remise des colis de Noël** se fera le **12 décembre 2020** dans la salle du Chêne pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Le prix du colis pour un couple est environ 40 € et pour une personne entre 28 € et 30 € environ. Des nouvelles propositions de colis sont attendues pour la prochaine session.
- **Le club des anciens** pour le moment il est suspendu à cause de la crise sanitaire actuelle. En temps normal, il se réunit 2 jeudis par mois de septembre à juin de 14h à 18h pour jouer aux cartes ou aux dominos et se réunir autour d'un goûter. Afin de dynamiser le club nous proposerons le temps d'un trimestre des jeudis à thème, comme par exemple : des ateliers de couture ou de cuisine, des randonnées ou encore l'organisation de jeux extérieur tels que le mölki ou la pétanque.
- **Les vœux du Maire** seront exceptionnellement le **16 janvier 2021** et donc ainsi l'après-midi comme pour habitude la galette des anciens se fera dans la salle des tilleuls.
- **La Fête communale** se fêtera le **samedi 5 juin 2021** dans la salle des tilleuls.

CHEQUES CADEAUX MAISONS FLEURIES

Suite à l'organisation du concours des maisons fleuries plusieurs les volontaires se sont inscrits dans différentes catégories selon la configuration de leur jardin :

- 1ère catégorie : maisons fleuries visibles de la rue.
- 2ème catégorie : façades ou balcons ou jardinets visibles de la rue.
- 3ème catégorie : fermes fleuries.
- 4ème catégorie : espaces verts de moins de 2 000 m²
- 5ème catégorie : espaces verts de plus de 2 000 m²
- 6ème catégorie : décors floraux en bordure de voie publique
- 7ème catégorie : espaces fleuris à l'anglaise

Les membres de la commission fleurissement ont réalisé la visite des maisons fleuries le lundi 17 Août à 18h00, afin de récompenser et de valoriser leurs efforts de fleurissement de la commune il est proposé au conseil d'autoriser la distribution de carte cadeaux chez DESJARDINS

Cela sera voté et réfléchi lors du prochain conseil municipal, il sera évoqué de même le sujet des illuminations de Noël.

DIVERS

- **Ludisport** : 570 enfants adhèrent à l'activité sur le territoire de Caux Seine Agglo. Pour la rentrée il est prévu que l'éducateur mette son masque et désinfecte le matériel entre chaque séance et demande aux enfants le lavage des mains avant et après la séance. Le tarif est maintenu à 22,50 € par enfant et le coût est pris en charge par la commune.
- **Projet 2021 à soumettre au SDE76**, il est proposé d'inscrire à la programmation :
 - Les effacements des réseaux rue de la maire et rue de l'église
 - Le passage des lampes à led dans tout le village en envisageant de baisser la luminosité à 70% de l'éclairage afin de faire des économies mais également de maintenir un petit halo de lumière toute la nuit.
 - Etude d'opportunité afin d'obtenir davantage d'informations sur leur mission d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
 - L'installation de borne de charge électrique
- Monsieur le Maire remercie les bénévoles d'avoir **confectionné des masques**. En effet, pour la rentrée scolaire, les enfants de 11 ans et plus devront porter un masque toute la journée et l'acquisition de masques jetables peut rapidement devenir une charge financière importante pour certaines familles. C'est pourquoi, les membres du CCAS ont organisé un nouvel atelier de confection de masques en tissu mais cette fois-ci à l'attention des adolescents nés entre 2002 et 2010. Le CCAS de Raffetot a fourni le matériel nécessaire à la réalisation de deux masques en tissu par enfant. Nous avons organisé deux matinées de distribution afin que chaque enfant puisse se munir de deux masques en tissu.
- Paysage de l'estuaire passera mercredi 16.09.2020 **pour entretenir les arbres** situés derrière le calvaire. En effet, il est urgent d'entretenir les arbres situés sur le talus de la commune, gênant la circulation des tracteurs. Les travaux demandés consisteront à abattre le frêne et à élaguer les chênes afin de préserver le cachet verdoyant du calvaire.
- **Le cordage** de l'arbre à grimper sur l'aire de jeu sera remplacé le vendredi 18.09.2020
- 3 pots de **peinture de voirie** ont été achetés pour refaire la signalisation au sol. Il est soulevé l'idée de réaliser un passage piéton au niveau de la sortie de l'usine Orange.

- Un devis pour le remplacement et l'ajout de **signalisation** verticale a été réalisé et s'élève à 645 €
- Monsieur Le Maire procède à la lecture du **courrier de doléances** adressé à la municipalité par Madame Evelyne Fleury, les sujets évoqués sont :
 - La **vitesse excessive Route de la Nationale**. Il sera demandé des **contrôles de vitesse** par les gendarmes, il est surtout proposé de mettre **tout le village à 30 km/h** et par conséquent d'installer des panneaux de limitation de vitesse à chaque entrée et sortie de la commune. Il convient de contacter les gendarmes afin de connaître le règlement en vigueur et leur conseil en matière de régularisation de la circulation.
 - Installation d'une **réserve d'eau** dans le cimetière pour récupérer les eaux pluviales de l'église afin de permettre l'arrosage des plantes, cette idée avait **déjà été actée** il suffit de faire l'installation.
 - **L'abri à vélo** près de l'arrêt de car est **refusé**.
- Il est redemandé l'installation d'une **vidéo de surveillance** dirigée vers l'aire de jeux afin de dissuader les vandalismes et les nuisances sonores.
- La commission **communication** s'est réunie lundi afin d'organiser la publication d'une parution. Cette année l'idée est de prendre le contrepied de cette période morose et d'apporter un peu de positivité dans cette période les différents sujets seront :
 - Les portraits de certains Raffetotais ex : les sportifs, les entreprises,...
 - Publication des notes d'André Jacques VAUQUELIN journaliste au Paris Normandie et historien local. Nous avons retrouvé ses notes personnelles de « et si mon village m'était conté » nous avons donc toute l'histoire de Raffetot à partir du moyen âge.
 - Une autre rubrique concernant les grands projets comme par exemple la mare et le devenir des éoliennes pour redonner l'information
 - Sans oublier la partie animation.
- **Prochain conseil municipal :**
 - Le vendredi 06 novembre 2020 à 18h00

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30 les jours, mois et ans susdits.

Signatures :**Le Maire**

B. CADIOU

Les Adjoints1^{er} Adjoint
L. LEVER2^{ème} Adjoint
C. CHARBONNIER3^{ème} Adjoint
J. DEHAIS4^{ème} Adjoint
M. MAUGER**Les Conseillers Municipaux**

I. COURCHAI

C. LEMONNIER

S. LESUEUR

L. DUVAL

D. SAUSSAYE

C. TAIRON

C. MAGDZIAREK

G. TINEL,

P. ORENGE

C. LEDENTU